RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20260408-D1020260408-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 08/04/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **huit à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **15**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **15**
Date convocation : **01/04/2026**	Date affichage : **01/04/2026**	Secrétaire Séance : **Elisa PEDOUX**

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Elisa PEDOUX, Erwan KERAVAL, Éléonore LE BARS-LE MEUR, Philippe KERSULEC, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Aurélien LE MOIGNE, Bernard SALIOU, Christine LESAUX, Eric BIZOUARN.

Absent(s) excusé(s) : Néant

D-10_2026.04.08 – Approbation des procès-verbaux du 02/03/2026 et du 20/03/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 02 mars 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Paola JACOPIN.

Et

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 20 mars 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne d'Elisa PEDOUX.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE les deux procès-verbaux du Conseil Municipal du 02 et 20 mars 2026,**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le Maire, Hélène PAUGAM

MAIRIE DE SAINT-THOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Finistère)